

Département de l'Hérault
**SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HERAULT**

~~~~~  
**Relevé de décision  
du Comité syndical du Vendredi 9 Avril 2010**  
~~~~~

Régulièrement convoqué par le Président, le comité syndical s'est réuni ce jour, à 17h30 à Gignac, à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, salle de réunion - Parc d'activité le Calmacé à l'invitation du président en date du 30 mars 2010.

Etaients présents ou représentés :	Mme BARRAL Hélène - M.BAILLEUX-MOREAU Yves - M.BILHAC Christian - Mme BOUSQUET Marie Christine - M.CARCELLER Claude - M.DIAZ Manuel - M.FABREGUETTES Bernard - M.GALABRUN Jacky - M.GAY André - M.MADANI Hadj (représenté par Mme BOUSQUET Marie-Christine) - M.PALOC Eric - M.PAILLES Rémy - M.RODRIGUEZ Joseph - M.SAINTPIERRE Michel - M.SOTO Bernard - M.VILLARET Louis
Absents ou excusés :	M.ALMERAS Jacques - M.BRIARD Daniel - M.BRUN Olivier - M.CAZORLA Alain - M.DOUYSSSET Bernard - M.FAGES Roger - Mme GOUDAL Joëlle - M.JOVER Jean-Marcel - M.LACROIX Jean-Claude - M.ROIG Frédéric - M.TRINQUIER Jean - M.VALENTINI Gérald
Invités : 28 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 16 (15 + 1 procuration)	

DELIBERATION N°2010-27 : CONVOCATION ET ENVOI DES RAPPORTS PAR VOIE NUMÉRIQUE AUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

DECIDE :

- D'envoyer les convocations des Comités Syndicaux par voie numérique aux délégués qui le souhaitent.

DELIBERATION N°2010-28 : CONVENTION D'ACCUEIL A LA MAISON DES ENTREPRISES DU COORDONATEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vu le rapport présenté en séance,

Vu l'annexe (convention) et son amendement présentés en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

DECIDE :

- D'adopter l'amendement de l'annexe du rapport présenté en séance.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, *par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

DECIDE :

- De valider le projet de convention ci-annexée relative aux modalités d'accueil du coordonateur du développement économique du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault à la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis.
- D'autoriser le Président à signer cette convention, et à procéder au versement d'une somme de 300,00€ par mois pour la période d'avril à décembre 2010 pour couvrir les frais d'accueil.
- D'autoriser le Président à procéder aux actes nécessaires au bon déroulement de la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION N°2010-29 : CONVENTION D'ACCUEIL A LA MAISON DES ENTREPRISES DE LA CHARGÉE DE MISSION ÉCO-CONSTRUCTION

Vu le rapport présenté en séance,

Vu l'annexe (convention) et son amendement présentés en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- D'adopter l'amendement de l'annexe du rapport présenté en séance.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- De valider le projet de convention ci-annexée relative aux modalités d'accueil de la chargée de mission éco-construction du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault à la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis.
- D'autoriser le Président à signer cette convention, et à procéder au versement d'une somme de 300.00€ par mois pour la période d'avril à décembre 2010 pour couvrir les frais d'accueil.
- D'autoriser le Président à procéder aux actes nécessaires au bon déroulement de la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION N°2010-30 : VALIDATION DE L'ÉTAT DES LIEUX PRÉALABLES AUX TRANSFERTS DE LA PÉPINIERE D'ENTREPRISES MULTIPOLAIRE ET DE L'ANIMATION DES FILIÈRES

Vu le rapport présenté en séance,

Vu l'annexe présentée en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- De valider cet état des lieux qui servira de base pour un éventuel transfert des personnels de la Maison des Entreprises en charge de la pépinière d'entreprises multipolaire et de l'animation des filières et des démarches collectives.
- De porter cet état des lieux à la connaissance à La Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis.

DELIBERATION N°2010-31 : COMMUNICATION NUMÉRIQUE : CHOIX D'UN PRESTATAIRE PAR PROCÉDURE ADAPTÉE

Vu le rapport présenté en séance,

Vu l'annexe présentée en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- De retenir : EUROMEDIT pour la réalisation de la communication numérique 2010 pour un montant de 5 145.00 euros TTC.

DELIBERATION N°2010-32 : DÉPLIANT « FESTIVALS EN PAYS CŒUR D'HÉRAULT 2010 » CHOIX D'UN PRESTATAIRE PAR CONSULTATION

Vu le rapport présenté en séance,
Vu l'annexe présentée en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- De retenir : STUDIO A pour la réalisation du dépliant « Festivals en Pays Cœur d'Hérault 2010 » pour un montant de 2356,20 euros TTC.

DELIBERATION N°2010-33 : PRISE EN COMPTE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE ET FAMILIALE

Vu le rapport présenté en séance,
Vu le rapport amendé présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- D'adopter l'amendement du rapport présenté en séance.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- De la prise en charge permanente des frais de déplacements du personnel du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault au sein de la résidence administrative et familiale.

DELIBERATION N°2010-34 : ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DU TRAVAIL

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- D'adhérer au service de santé au travail « Pays Centre Hérault » situé à Ceyras (34).
- De procéder au paiement de la cotisation 2010 qui s'élève à 947.23€ TTC.
- D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,

Clermont l'Hérault, le 12 avril 2010

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET